DECLARATION LIMINAIRE DU SNUipp/FSU 86
CAPD du 31 janvier 2017

Monsieur le directeur académique,
Mesdames et messieurs les IEN,

Dans un contexte pré-présidentiel propice aux débats sur l'École et les Services Publics, le SNUipp-FSU souhaite réaffirmer la place essentielle et déterminante de l'école publique dans notre société et poursuivra ses actions pour préserver et démocratiser le service public l'éducation et défendre la professionnalité des enseignant-es ainsi que leurs droits.
Dans ce cadre, l'investissement pour l'Ecole doit s'amplifier significativement car, malgré les créations de postes, les moyens alloués au premier degré en France, sont encore nettement inférieurs aux pays comparables de l'OCDE.

Concernant la Vienne, en ce mois de janvier, les absences commencent à se multiplier et si l'administration ne peut pas grand-chose face aux virus de type grippal qui circulent, elle n'est pas neutre au sentiment d'épuisement professionnel que nous font remonter les collègues. Tout d'abord, nous dénonçons encore une fois les retraits de salaires et d'AGS qui sont effectués pour les collègues assistant à un enterrement d'un proche et nous vous rappelons monsieur l'inspecteur d'académie, les instructions de « clairvoyance » que vous aviez annoncées au sein de cette CAPD pour traiter les situations de ces collègues qui ne choisissent pas de traverser ces terribles épreuves. Ces collègues qui doivent faire face cette année à toutes les réformes du quinquennat en même temps, que ce soit par exemple sur les programmes, la sécurité, l'inclusion ou l'évaluation, et qui voient leur temps de réunion chaque mois alourdit.

Tout d'abord, les 9h de Magistère que vous aviez libérées aux directeurs/trices Monsieur l'Inspecteur d'Académie, se trouvent dévoyées dans certaines circonscriptions et remplacées par de multiples réunions. Si les circonscriptions souhaitent proposer de la formation en plus aux personnels chargés de direction, c'est tout à leur honneur, mais ces temps ne peuvent être obligatoires pour ces personnels conformément à votre engagement Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Ensuite, les équipes ont appris il y a 10 jours la mise en place d'une nouvelle demi-journée de solidarité consacrée aux projets d'école. Si nous pouvons souligner l'effort de respect du texte avec la consultation des équipes et le choix des modalités offertes, les collègues continuent à nous faire remonter l'investissement en temps que cela demande pour un outil en manque de sens. Et là aussi nous manquons justement de temps au cours de l'année pour effectuer les nécessaires retours et ajustements.
Ce manque de temps continuel et d'anticipation des dates de réunion est une évidence depuis l'installation de la réforme des rythmes de 2013 et le SNUipp-FSU ne comprend toujours pas pourquoi le CHSCT départemental qui avait mené une enquête sur ce sujet, n'a toujours pas pu rendre son rapport et ses préconisations.
Enfin, les collègues sont aussi de plus en plus remontés envers l'administration. Après l'épisode LSUN toujours en cours et maintenant le retard de mise en place des nouvelles mesures PPCR sur les fiches de paye, les pressions hiérarchiques imposées dans certaines circonscriptions sont de plus en plus durs, notamment en cette période de carte scolaire et ne servent pas le service public d'éducation.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPD : elle traite tout d'abord de la mobilité des enseignant-e-s du 1er degré avec les mutations inter et intra départementales.
Concernant les permutations, au regard de la situation de sous-effectif annoncée dans plusieurs départements, nous sommes inquiets sur les réelles possibilités de mutation des collègues. Depuis plusieurs années, les résultats nationaux aux permutations sont très insatisfaisants et cela ne fait

que de se confirmer d'année en année. Bon nombre d'enseignants, essentiellement des femmes, n'ont pas pu pour cette année encore, concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle et ont été contraints, parfois, de se mettre en disponibilité entraînant perte de salaire et ralentissement de leur carrière.

Malgré des efforts de prise en compte de certains éléments de barème, longtemps sollicités et obtenus par le SNUipp/FSU *(comme la prise en compte d'année de séparation des collègues en disponibilité, la prise en compte du lieu de résidence pour les rapprochements de conjoints…)*, le taux national de satisfaction a été une fois de plus très insatisfaisant l'année dernière. Pour notre département, les résultats ont été améliorés par le retour des ineat : 13 intégrations cette année.

A propos de la bonification des 800 points, le ministère a rappelé les règles d'attribution. Nous souhaitons que les textes soient respectés.

Pour les mutations intradépartementales, avec le double de postes réservés en amont du mouvement pour les stagiaires, nous craignons que le mouvement se réduise encore une fois de façon dramatique. Il est urgent de revoir l'organisation de la formation pour permettre aux PES de voir plusieurs niveaux, de permettre le retour de la formation continue et donc de diminuer le blocage des postes pour le mouvement des titulaires.

Cette CAPD traite aussi de la liste d'aptitude directeur. Cette année, avec 24 collègues inscrits sur la liste d'aptitude, la tendance des personnes voulant exercer sur les missions de direction est encore en baisse. Cette chute ne cesse de continuer et il y a 42 % de candidatures en moins depuis 3 ans. Cela pourrait nous laisser penser que la mission de directeur ne fait pas rêver… et que l'allègement des tâches promis nationalement et départementalement n'est pas apparu clairement visible aux yeux des collègues. Il y a urgence à faire vivre ce dossier.

86 U.

SNUipp

Fédération Syndicale Unitaire